Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance restreinte Collège A du 04 novembre 2024

Délibération n° CR-2024-11-A01

Objet : Validation de la synthèse de la séance restreinte Collège A de la Commission de la Recherche du 30 septembre 2024.

La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation restreinte,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;
Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 27 janvier 2023, a adopté le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la synthèse de la séance restreinte Collège A de la Commission de la Recherche du 30 septembre 2024.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Donne un avis favorable à la synthèse de la séance restreinte Collège A de la Commission de la Recherche du 30 septembre 2024.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	14
Membres présents ou représentés :	13
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	13

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-Présidence de la Recherche et de la Commission de la Recherche

Carole Henique-Gréciet

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance restreinte Collège A du 04 novembre 2024

Délibération n° CR-2024-11-A02

Objet : Avis portant sur la proposition d'attribution de la PU-PH.

La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;
Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 27 janvier 2023, a adopté le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la proposition d'attribution de la PEDR PU-PH 2024 – annexe 1.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Donne un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	14
Membres présents ou représentés :	13
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	13

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-Présidence de la Recherche et de la Commission de la Recherche

Carole Henique-Gréciet

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance restreinte Collège A du 04 novembre 2024

Délibération n° CR-2024-11-A03

Objet : Demandes initiales d'éméritat

La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation restreinte,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;
Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 27 janvier 2023, a adopté le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la demande initiale d'éméritat de :

- Madame J. Aden (PR, IMAGER) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 16 octobre 2024 ;

- Monsieur N. Schmitt (PR, LMPS) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1er octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Donne un avis favorable à l'entièreté des demandes initiales d'éméritat formulées ci-dessus.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	14
Membres présents ou représentés :	13
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	13

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-Présidence de la Recherche et de la Commission de la Recherche

Carole Hénique-Gréciet

Annexe 1 : Attribution PEDR PU-PH 2024

Etat civil					Situation administrative			Avis éléments scientifiques				Avis global section	Décision établissement
Civilité	Nom de famille	Nom d´usage	Prénom	Date de naissance	Section	Corps	Grade	P	E	D	R	G	Montant
M.	AUDUREAU	AUDUREAU	ETIENNE	28/05/1976	4601-EPIDEMIOLOGIE, ECONOMIE DE LA SANTE ET PREVENTION	PU-PH	PU-PH 1C	A	A	B	B	20%	4000
M.	BARTOLUCCI	BARTOLUCCI	PABLO	04/02/1971	5301-MED. INTERNE ; GERIAT. & BIOL. VIEILLISSEMENT ; ADDICTO. (3 OPTIONS)	PU-PH	PU-PH 1C	A	A	A	A	20%	4000
M.	ORTONNE	ORTONNE	NICOLAS	01/05/1973	4203-ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	PU-PH	PU-PH 1C	A	A	A	A	20%	4000
Mme	SBIDIAN	SBIDIAN CROS	EMILIE	01/11/1980	4804-THERAPEUTIQUE ; ADDICTOLOGIE	PU-PH	PU-PH 1C	A	A	A	A	20%	4000
Mme	TACHER	TACHER	VANIA	29/05/1983	4302-RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE	PU-PH	PU-PH 2C	A	A	A	A	20%	4000